



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ISÈRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°38-2017-129

PUBLIÉ LE 18 DÉCEMBRE 2017

# Sommaire

## **Préfecture de l'Isère**

38-2017-12-14-004 - Arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 relatif à la délégation de signature donnée à Mme Marie-Claire BOZONNET, Directrice Départementale des Territoires de l'Isère. (17 pages)

Page 3

Préfecture de l'Isère

38-2017-12-14-004

Arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 relatif à la  
délégation de signature donnée à Mme Marie-Claire  
BOZONNET, Directrice Départementale des Territoires de  
l'Isère.

## Préfecture de l'Isère

Direction des Ressources et de la Modernisation  
Bureau de la Modernisation

Affaire suivie par : Yves Faure  
Tél.: 04 76 60 49 83  
Fax : 04 76 51 03 86  
Courriel : [delegations-de-signature@isere.pref.gouv.fr](mailto:delegations-de-signature@isere.pref.gouv.fr)

Références : DDT/ Directrice

### **ARRETE PREFECTORAL n° 38-2017-12-14-XXX du 14 décembre 2017**

#### **Délégation de signature donnée à Mme Marie-Claire BOZONNET Directrice Départementale des Territoires de l'Isère**

#### **LE PREFET DE L'ISERE**

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n°2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

**VU** le décret du 6 mai 2016 portant nomination du préfet de l'Isère (hors classe) M.Lionel BEFFRE

**VU** l'arrêté du Premier ministre en date du 2 janvier 2014 nommant Mme Marie-Claire BOZONNET, directrice départementale de territoire de l'Isère (paru au J.O du 4 janvier 2014)

**VU** l'arrêté préfectoral n°38-2017-08-31-009 du 31 août 2017 portant organisation de la direction départementale des territoires de l'Isère ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°12-197 du 04 septembre 2012 donnant délégation de signature aux préfets de département de la région Rhône Alpes dans le cadre du volet régional du programme de développement rural hexagonal

**VU** l'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-07-004 du 7 novembre 2016 relatif à la délégation de signature donnée à Mme Marie-Claire BOZONNET, directrice départementale des territoires de l'Isère

**SUR** proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Isère,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** – L'arrêté préfectoral n° 38-2016-11-07-004 du 7 novembre 2016 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 2-** Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claire BOZONNET, directrice départementale des territoires de l'Isère, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences tous actes et décisions dans les domaines suivants :

CODE	NATURE DES DECISIONS DELEGUEES	REFERENCE AUX TEXTES
	<b>Titre I - ADMINISTRATION GENERALE</b>	
	<b>A) GESTION DU PERSONNEL RELEVANT DU MTES</b>	
	<b>a. Gestion déconcentrée</b>	
I.A.1	Actes déconcentrés prononçant les détachements sans limitation de durée des fonctionnaires de l'Etat auprès d'un département, d'un groupement de collectivités ou d'une commune	Décret n° 2005-1785 du 30/12/2005 Arrêté ministériel du 16/03/2007 paru au JO du 06/04/2007
I.A.2	Affectation à des postes de travail : personnels titulaires (B. C.), personnels non titulaires	Décret 85-986 du 16/09/1985
I.A.3	Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel (personnel fonctionnaires, stagiaires et non titulaires).	Arrêté n° 86-351 du 06/03/1986 – Arrêté n° 88-2153 du 08/06/1988 – Arrêté n° 88-3389 du 21/09/1988 – Arrêté n° 89-2539 du 02/10/1989 –
I.A.4	Octroi de congés parentaux (personnel fonctionnaires, stagiaires et non titulaires).	Décret n° 90-302 du 04/04/1990 – Arrêté du 04/04/1990
I.A.5	Octroi de congés sans traitement et du congé postnatal (personnel fonctionnaires, stagiaires et non titulaires).	
I.A.6	Réintégration des personnels titulaires, stagiaires et non titulaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine.	
I.A.7	Gestion des personnels titulaires de cat. C, des personnels non titulaires et stagiaires affectés dans les services déconcentrés.	Décret n° 86-351 du 06/03/1986 modifié par le Décret n° 90-302 du 04/04/1990 – Arrêté du 04/04/1990 – Décret n° 91-1235 du 03/12/1991 – Décret n° 94-1086 du 12/12/1994 – Décret 2005-1228 du 29/09/2005 Décret 2006-1341 du 06/11/2006 – Décret 2009- 885 du 21/07/2009
I.A.8	Gestion des ouvriers des parcs et ateliers	
I.A.9	Attribution des 6 <sup>ème</sup> et 7 <sup>ème</sup> tranches de Nouvelle Bonification Indiciaire instituée par le protocole d'accord du 9 février 1990.	Décret 2001-1161 du 07/12/2001
	- arrêtés collectifs d'attribution - arrêtés individuels	Décret 2002-1162 du 07/12/2001 modifiant le décret 91-1067 du 14/10/1991
I.A.10	Recrutement et passation de contrats d'apprentissage	L. 92-675 modifiée par la loi 2005-882 du 02/08/2005
I.A.12	Décision de reconnaissance d'accident de service	

	<b>B) PERSONNEL RELEVANT DU MAA, MTES, et MI</b>	
I.B.1	Octroi des congés annuels, RTT, récupération	
I.B.2	Octroi des autres congés et autorisations d'absences	
I.B.3	Recrutement sans concours de personnel de catégorie C sur poste MAA et MTES	Décret 2007-1365 du 17/09/2005
I.B.4	Participation au processus de gestion de carrière des personnels	Idem
	<b>C) AFFAIRES GENERALES</b>	
I.C.1	Concession de logements	Décret n° 79-742 du 07/06/1979 Décret n° 56-1068 du 18/10/1956 Arrêté du 13/03/1957
I.C.2	Signature des ordres de mission à l'étranger.	Décret n° 86-416 du 12/03/1986 complété par la circulaire du Ministre de l'équipement du 2 juillet 1997
I.C.3	Signature des ordres de mission en France	Décret n° 90-437 du 28/05/1990
I.C.4	Établissement et signature des cartes professionnelles, à l'exclusion de celles qui permettent d'exercer des contrôles à l'extérieur du département	Arrêté du 31 mars 2011, art 1 <sup>er</sup>
I.C.5	Décisions relatives à la composition des instances locales de dialogue social	
	<b>D) AFFAIRES JURIDIQUES</b>	
	<u>Règlement amiable des litiges</u>	
I.D.1	Mise en jeu de la responsabilité civile de l'Etat – frais judiciaires et réparations civiles	
I.D.2	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'Etat du fait d'accidents de circulation.	
I.D.3	Remboursement aux organismes sociaux (caisses de sécurité sociale et mutuelles) des prestations versées aux victimes d'accidents corporels de la circulation causés par l'Etat.	
	<u>Contentieux général</u>	
I.D.4	Défense de l'Etat devant les juridictions administratives dans les affaires relevant des domaines de compétence de la DDT : présentation des observations orales à l'appui des conclusions écrites présentées par le préfet pour les mémoires établis par la direction départementale des territoires	Articles R.431-7 à R.431-103 du code de justice administrative
I.D.5	Représentation de l'État dans le cadre des opérations d'expertises judiciaires où la DDT est partie, formulation et transmission des observations et des dires à l'expert.	Articles R.621-7 et suivants du code de justice administrative
I.D.6	Exécution des décisions de justice : - montant des réparations mis à la charge de l'État dans la limite de 150 000 € intérêts compris. - Frais judiciaires mandatés par l'administration.	
I.D.7	<u>Contentieux pénal de l'urbanisme</u> Représentation de l'État devant les tribunaux dans les affaires relatives aux infractions au Code de l'Urbanisme	L. 480.1 à L. 480.9 et R. 480.1 à 480.7 du Code de l'Urbanisme

I.D.8	Formulation des observations écrites transmises aux parquets en matière d'infractions au code de l'urbanisme	L.480.5 et R. 480.4 du Code de l'Urbanisme
I.D.9	Décisions de recouvrement d'astreintes prononcées par les juridictions pénales dans le domaine de l'urbanisme	L.480-7 et L.480-8 du code de l'urbanisme
	<b>E ) GESTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT</b>	
I.E.1	Tous actes de gestion du patrimoine de l'État affectés à la direction départementale des territoires	Article 53 du Code du Domaine de l'Etat
	<b>Titre II –TRANSPORTS ET CIRCULATION ROUTIÈRE</b>	
	<b>A) GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER NATIONAL</b>	
II.A.1	Approbation d'opérations domaniales : actes administratifs d'acquisition, de vente, de cession gratuite ou d'expropriation de terrains pour le compte de l'État.	Circulaire n° 103 du 20/12/1963 Arrêté du 4/08/1948, article 1 <sup>er</sup>
II.A.2	Représentation devant les tribunaux.	Modifié par arrêté du 23/12/ 1970 Article R.13.31 du Code de l'expropriation
II.A.3	Remise à l'administration des Domaines des terrains devenus inutiles au service.	Idem
II.A.4	Autorisation de circulation des petits trains routiers	Arrêté du 2 juillet 1997 modifié par l'arrêté du 22 décembre 2011
	<b>B) - GESTION DES AUTO-ECOLES</b>	
II.B.1	Arrêtés préfectoraux d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, et extensions d'agrément.	Code de la route Articles L.213-1 à L.213-8 et R.213-1 à R.213-9
II.B.2	Cessation d'activité des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.	Idem
II.B.3	Autorisation d'enseigner la conduite.	Code de la Route Articles L.212-1 à L.214-1 et R.212-1 à R.212-6
II.B.4	Agrément des centres de formation des candidats au BEPECASER.	Arrêté ministériel du 01/06/2001
II.B.5	Agrément de la formation à la capacité de gestion pour exploiter à titre onéreux un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.	Code de la Route Article R.213-2 et arrêté ministériel du 08/01/2001
II.B.6	Avis sur la création d'organismes ou établissements souhaitant assurer la formation à la réactualisation des connaissances.	Code de la route Art. R213-2 – Arrêté ministériel du 18/12/2002
II.B.7	Convocation des membres de la CDSR/AE aux réunions.	Code de la Route Articles R.411-10 à R.411-12 et R.411-16
II.B.8	Procès-verbaux des avis de la CDSR/AE.	Idem
II.B.9	Convention permis de conduire à 1 euro	Circulaire DSCR du 29 juillet 2005
	<b>C) TRANSPORTS ROUTIERS ET EXPLOITATION DE LA ROUTE</b>	
II.C.1	Autorisation de dérogations d'utilisation des pneus à crampons sur routes nationales au profit de certains transports irremplaçables concernant les denrées périssables.	Arrêté ministériel du 18/07/1985

II.C.2	Décisions de restrictions temporaires de circulation nécessitées pour tous les travaux sur les routes nationales, les voies express, les autoroutes concédées ou non concédées y compris pour les travaux entraînant une coupure de la route avec déviation de la circulation. Avis du Préfet sur les aménagements et les mesures de police concernant les routes, y compris les routes à grande circulation.	Code de la route Article R411-8 et article R411-18
II.C.3	Délivrance des autorisations spéciales de circuler à pied pour les membres de la société concessionnaire et des entreprises travaillant périodiquement ou occasionnellement pour son compte ainsi que pour les matériels non immatriculés de ces dernières.	Code de la route R 43-4 et R 432-7
II.C.4	Décision de subventions de l'État pour les études, la réalisation et l'amélioration des transports collectifs urbains et péri-urbains	Décret n° 99-1060 du 16/12/1999
II.C.5	Délivrance d'autorisations spéciales de circulation et de badges - pour la descente de Laffrey (RN 85) - pour la descente de la Combe du Soleil à Péage de Roussillon (RN 7)	Arrêté préfectoral n° 2008-06295 du 8/07/2008 Arrêté préfectoral n° 82-8302 du 26/11/1982
<b>D) REMONTEES MECANIKES ET TAPIS ROULANTS DANS LES STATIONS DE MONTAGNE</b>		
II.D.1	Autorisation d'exécution des travaux : avis conforme au titre de la sécurité des installations et des aménagements concernés par l'appareil	Décret n° 2007-934 du 15/05/2007
II.D.2	Autorisation de mise en exploitation des remontées mécaniques : avis conforme au titre de la sécurité des installations et des aménagements concernés par l'appareil	Idem
II.D.3	Règlements d'exploitation et de police des appareils	Idem
II.D.4	Plans de sauvetage des téléportés	Idem
II.D.5	Système de gestion de la sécurité (SGS)	Arrêté du 12/04/2016 art.342.12 du code du tourisme
<b>E) TRANSPORTS PUBLICS GUIDES</b>		
II.E.1	Application de la réglementation relative à la sécurité des transports publics guidés : - dossier de définition de sécurité : avis sur la complétude - dossier préliminaire de sécurité et dossier de sécurité : avis sur la complétude - dossier d'autorisation des essais : avis sur la complétude	Décret 2003-425 du 9/05/2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés
II.E.2	Application de la réglementation relative à la sécurité des transports publics guidés : - dossier de définition de sécurité : avis sur le dossier - dossier préliminaire de sécurité et dossier de sécurité : approbation pour les modifications de lignes existantes - dossier d'autorisation des essais : approbation - règlements de sécurité : approbation des règlements présentés par les exploitants	Idem
<b>Titre III. - DROIT PUBLIC FLUVIAL ET NAVIGATION</b>		
<b>A) GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL</b>		
III.A.1	Autorisation d'occupation temporaire et de stationnement sur les dépendances du domaine public fluvial	Code du Domaine de l'Etat art. R. 53



III.A.2	Délimitation du domaine public fluvial	Code du Domaine Public Fluvial et de la Navigation intérieure art. 8 modifié
III.A.3	Actes d'administration du domaine public fluvial (autres que ceux concernant la délimitation du domaine public) et gestion des produits du domaine public fluvial	Code du Domaine de l'Etat art. R 53
	<b>B) NAVIGATION INTERIEURE</b>	
III.B.1	Règlement particulier de police de la navigation sur les plans d'eau et cours d'eau du département	Décrets n°2013-251 et 2013-253 du 25/03/2013 Arrêté ministériel du 28/06/2013 Circulaire interministériel du 01/08/2013 et circulaire du 18/08/1975
III.B.2	Autorisation de manifestations nautiques	Idem
	<b>Titre IV – CONSTRUCTION et LOGEMENT</b>	
	<b>A) LOGEMENT</b>	
IV.A.1	Signature des conventions Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.)	CCH art. L.353.2
IV.A.2	Décision autorisant les employeurs à investir dans la construction de logements ou les travaux d'amélioration d'immeubles anciens leur appartenant et loués ou destinés à être loués à leurs salariés	CCH R 313.9
IV.A.3	Décision prise en application de la loi n°77.1. du 3 janvier 1977 portant réforme de l'Aide au Logement et des textes subséquents	Loi n° 77.1 du 3/01/1977 - Art. R.331.1 à R.331.62 du CCH
IV.A.4	Dérogation aux dispositions relatives aux plafonds de montants de prêts pour alléger les charges de remboursement des prêts à annuités progressives des accédants en difficulté	Art. R 313.15 al IV et V du CCH
IV.A.5	Autorisation de dépasser de 2% à la clôture de l'exercice le montant total de l'encours de prêts accordés par chaque collecteur pour les opérations dans l'ancien sous réserve de l'autorisation ministérielle.	Arrêté du 31/12/1994 pris en application du R 313.15 du CCH
IV.A.6	Agrément pour la création de centres d'hébergement destinés à des salariés en stage ou en formation au moyen de la participation des employeurs à l'effort de construction	Art. R 313.17 du CCH
IV.A.7	Dérogation pour l'emploi de la participation des employeurs dans le financement de programmes de logements provisoires	Idem
IV.A.8	Dérogation aux dispositions relatives aux règles de financement pour les opérations financées à l'aide des fonds " 1/9 <sup>ème</sup> "	Idem
IV.A.9	Autorisation de la procédure de décision de financement sur estimation de prix avant appel à concurrence dans le cadre de la PALULOS	Annexe 1 de la deuxième partie de la circulaire n° 88.01 du 6/01/1988
IV.A.10	Décision d'agrément et subvention PLUS et PLAI	R.331-6 du CCH
IV.A.11	Majoration du taux de subvention PLUS et PLAI	R.331-15 du CCH
IV.A.12	Dérogation à la valeur de base pour les opérations acquisition, amélioration	Article 8 de l'arrêté du 5/05/1995, modifié par l'article 5 de l'arrêté du 23/04/2001
IV.A.13	Dérogation aux plafonds de ressources (PLUS)	R.441-1-1 du CCH
IV.A.14	Décision de subvention PALULOS	R.323-5 du CCH
IV.A.15	Majoration du taux de subvention PALULOS	R.323-7 du CCH
IV.A.16	Dérogation au montant de travaux en PALULOS	R.323-6 du CCH
IV.A.17	Dérogation aux règles d'attribution de la PALULOS pour bâtiments de moins de 15 ans	R 323-3, 1 <sup>er</sup> du CCH
IV.A.18	Décision de subvention pour surcharge foncière	R.331-24 du CCH
IV.A.19	Décision de subvention pour logement d'urgence	Décret n° 99-1060 du 16/12/1999
IV.A.20	Autorisation de démarrage des travaux avant octroi de décision de	R.331-5 du CCH

	subvention	
IV.A.21	Changement d'usage des locaux	L.631-7 du CCH
IV.A.22	Subvention de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale	Décret N° 99-1060 du 16/12/1999
IV.A.23	Agrément de prêts locatifs sociaux (PLS)	Art. R 331-19 du CCH
IV.A.24	Décision d'agrément de prêts sociaux de location - accession	Décret et arrêté du 26/03/2004
IV.A.25	Décision de subvention " Amélioration de qualité de service dans le logement social"	Circulaire 99-45 du 6/07/1999 modifiée par circulaire 2001-69 du 9/10/2001 Art. R 441-14 du CCH
IV.A.26	Décision d'agrément logement intermédiaire institutionnel	Ordonnance 2014-159 du 20 février 2014 – article 279-0 bis A CGI
IV.A.27	Dérogation augmentation loyer pratiqué suite à travaux de réhabilitation	Art 210 loi de finances pour 2011 et art L 442-1, L 445-4, L 353-9-3 du CCH
IV.A.28	Décision de financement aide aux maires bâtisseurs	Décret 2015– 734 du 24/06/2015
IV.A.29	Autorisation spécifique de programmes de logements construits ou aménagés pour cet usage à des personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap	Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015-article 20 (CCH-L 441-2)
	<b>B) H.L.M.</b>	
IV.B.1	Clôture financière des opérations H.L.M. ayant fait l'objet d'une première décision de financement à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1966	Circulaire n° 70.116 du 27/10/1970 complété par cir. n° 72.15 du 02/02/1972
IV.B.2	Autorisation de vente de logements H.L.M. Autorisation de transformation d'usage de logements HLM	Code la Construction et de l'Habitation - Art. L.443-7, art. L 443-11
IV.B.3	Supplément de loyer de solidarité	CCH- Art. L 441-3-1
	<b>C) ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX LOGEMENTS, AUX ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC et AUX INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC</b>	
IV,C.1	Arrêté de dérogation et avis émis suite à la consultation de la sous-commission départementale d'accessibilité	R.111-18- 3, R.111-18-7 et R.111-18-10, R.111-19-10 du CCH
IV,C.2	Décision et arrêté relatifs aux agendas d'accessibilité programmée : approbation, prorogation de délais, suivi de leur exécution ("arrêté de carence" et toute décision et notification afférentes)	R 111-19-31 du code de la construction et de l'habitation
IV,C.3	Présidence de la sous-commission départementale d'accessibilité et signature du procès verbal	
	<b>D) Contentieux du code de la construction et de l'habitation</b>	
IV.D.1	Représentation de l'État devant les tribunaux dans les affaires relatives aux infractions au code de la construction et de l'habitation	
IV.D.2	Formulation des observations écrites transmises aux parquets en matière d'infraction au code de la construction et de l'habitation	

	<b>Titre V - AMÉNAGEMENT FONCIER ET URBANISME</b>	
	<b>A) ACTE DE CONSTRUIRE OU D'OCCUPER LE SOL DANS LES COMMUNES où UN PLAN LOCAL D'URBANISME OU UNE CARTE COMMUNALE N'A PAS ÉTÉ Approuvé OU DANS LE CADRE DES COMPÉTENCES DE L'ÉTAT</b>	
V.A.1	Demande de pièces complémentaires	R 423-5 et R 423-16 du code de l'urbanisme
V.A.2	Modification de la date limite fixée par le récépissé de dépôt	Idem
V.A.3	<i>Décisions :</i> CERTIFICAT D'URBANISME, sauf en cas d'avis divergent avec le maire	R 410-11 du code de l'urbanisme
V.A.4	DÉCLARATION PRÉALABLE, sauf en cas d'avis divergent avec le maire	R 421-9 à R 421-12 du code de l'urbanisme
V.A.5	Certificat de permis tacite ou de non-opposition	R 424-13 du code de l'urbanisme
	<i>Contentieux :</i>	
V.A.6	Contrôle de conformité des travaux dans le cadre des décisions d'occuper le sol délivrées par le Préfet	R 462-1 R 462-10 du code de l'urbanisme
V.A.7	Avis conforme du préfet sur les demandes de permis ou les déclarations préalables	Art L422-5 et L422-6 du code de l'urbanisme
	<b>B) ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC)</b>	
V.B.1	Instruction des dossiers de ZAC dont la création relève de l'Etat à l'exclusion des arrêtés relatifs à la création ou à la réalisation	Code de l'Urbanisme (art. L 311.1)
	<b>D) AMÉNAGEMENT COMMERCIAL</b>	
V.D.1	Accusé de réception des dossiers, lettre de complétude ou demande de pièces complémentaires	R.752-12, 752-13 et 752-14 du Code du Commerce
V.D.2	Arrêté fixant pour chaque dossier la composition de la CDAC	R.751-6 du Code du Commerce
V.D.3	Lettre de convocation aux réunions de la CDAC et transmission des dossiers aux membres	R.752-17 , R.752-18, R752-35 et R752-36 du Code du Commerce
V.D.4	Saisie des services instructeurs	L.752-12 du code de commerce et R. 752-16
V.D.5	Saisie de la CDAC des départements voisins en cas de zone de chalandise inter-départementale – Propositions de membres isérois pour une CDAC de départements voisins.	R. 751-4 du code de commerce
V.D.6	Transmissions diverses (dossiers, PV, décisions, notifications de recours, ordre du jour, informations diverses).	L.752-14 du code de commerce et R. 752-23 et suivants
	<b>E) PROTECTION DU CADRE DE VIE</b> (Livre V – Titre VIII du code de l'environnement)	Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 ; décrets n°2012-118 du 30 janvier 2012 et n°2013-606 du 9 juillet 2013
V.E.1	Traitement des déclarations préalables	Art. L. 581-6 du CE
V.E.2	Traitement des demandes d'autorisation préalable	Art. L.581-21
V.E.3	Police de publicité : amende administrative, arrêté de mise en demeure de suppression ou de mise en conformité pour les publicités, enseignes ou pré-enseignes contrevenant à la réglementation, Suppressions d'office	Art. L.581-14-2, L.581-26, 581-27, 581-28 du code de l'environnement

V.E.4	Déclenchement de la procédure d'astreinte	Art. L.581-30 du CE
V.E.5	Contentieux - Saisie du Procureur de la République - Mémoire et représentation au T.A	
	<b>F) MISE A JOUR DES PLU ET POS</b>	
V.F.1	Demande de mise à jour du POS ou PLU relative aux servitudes d'utilité publique	R.123-22 du code de l'urbanisme
	<b>G) DROIT DE PRÉEMPTION</b>	
V.G.1	Décision de non préemption lorsque le droit de préemption de la commune a été transféré à l'État	R123-22 du Code de l'urbanisme Art L210-1 du code de l'urbanisme et L302-9-1 du code de la construction et de l'habitation
	<b>H) PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)</b>	
V.H.1	Accusé de réception des dossiers, transmission des dossiers techniques et de documents divers aux membres de la commission départementale, invitation des structures porteuses à présenter leur projet, secrétariat de la commission départementale et préparation des séances	Art L122-8, L123-1-5, L123-6, L123-9, L124 -2, L111-1-2, R 423-59 du code de l'urbanisme
V.H.2	Ordre du jour et convocation des membres de la commission départementale des espaces naturels, agricoles et forestiers	
V.H.3	Présidence de la commission, signature des PV et des avis de la commission	
V.H.4	Saisine de toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole (auto saisine)	Art L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime
	<b>TITRE VI – DÉFENSE ET PRÉVENTION DES RISQUES</b>	
	<b>A) DÉFENSE</b>	
VI.A.1	Notification de refus ou d'agrément de recensement, de modification et de radiation, destinée aux entreprises de travaux publics et de bâtiment (TP/B) soumises aux obligations de défense.	Décret n° 65.1104 du 14/12/1965 Application du décret du 15/01/1997 -circulaire du 23/03/1998
VI.A.2	Déclaration des matériels et mise en affectation collective des personnels au titre de la défense : refus de la délivrance d'un certificat exigé des entreprises pour être admis à soumissionner aux marchés publics de travaux	Décret n° 65.1104 du 14/12/1965
	<b>B) RISQUES MAJEURS</b>	
VI.B.1	Opérations domaniales dans le cadre de l'expropriation ou l'acquisition amiable par l'État des biens exposés aux risques naturels majeurs. - actes administratifs d'acquisition des biens pour le compte de l'Etat – Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.	Loi n° 95.101 du 2/02/1995 - Décret N° 95.111 du 17/10/1995 Décret du 31/05/1997 Lettre du Ministre l'environnement du 3/10/1997
VI.B.2	Arrêtés préfectoraux relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.	art. L.125.5 du Code de l'environnement : Décret 2005-134 du 15/02/2005

VI.B.3	Élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN) : - ampliation et notification des arrêtés de prescription - consultation pour avis sur projet de PPRN - ampliation des arrêtés de mise à l'enquête publique - ampliation des arrêtés d'approbation	Code de l'environnement : - art. R 562-2 - art. R 562-7 - art. R 562-8 - art. R 562-9
VI.B.4	Élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) : - ampliation et notification des arrêtés de prescription - consultation pour avis sur projet de PPRT - ampliation des arrêtés de mise à l'enquête publique - ampliation des arrêtés d'approbation	Décret 2005-1130 du 7/09/2005 R 123-3 et R 123-5 du code de l'environnement
<b>Titre VII – AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL</b>		
<b>A) Décisions liées aux avis de la Commission Départementale d'Orientation Agricole (C.D.O.A)</b>		
VII A.1	Attribution des aides à l'installation et à la transmission d'exploitation : DJA, prêts bonifiés, programme PIDIL (aides FICIA), indemnités de tutorat, bourses aux stagiaires Programme AITA (accompagnement et transmission en agriculture) Agrément et validation des Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP)	Règlement CE 1698/2005 du 20/09/2005 Articles D 343-3 à D 343-24 et 330-2 à 330-3 du code rural Règlements 1303 à 1310 du 17/12/2013 Règlements n°640, 702, 807, 808, 809 de 2014 CE-2014/C204/01 régime d'aide notifié SA 37588 (2013/N) régime cadre exempté de notification n° SA-40883 et SA-40979 régime d'aide exempté SA41135 (2015/XA) relatif au PIDIL
VII A.2	Attribution d'aides relatives à la mise en œuvre de la politique d'installation : convention avec le centre d'élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés, le Point Info Installation et les centres organisateurs du stage « 21 heures »	Articles D 343-3 à D 343-24 du code rural Arrêté ministériel du 22/08/2016
VII A.3	Contrôle des structures à l'exclusion du schéma directeur départemental des structures agricoles : décision d'autorisation préalable d'exploiter, refus d'autorisation, sanction pécuniaire.	Articles R 331-1 à R 331-12 du code rural Schéma directeur départemental des structures agricoles
VII A.4	Aide à la reconversion professionnelle et au redressement des exploitations (dispositif « agriculteurs en difficulté »)	Articles D 352-15 à D 52-21 et D 354-1 à D 354-15 du code rural
VII A.5	Convention annuelle Jachère – Faune – Sauvage	Règlements CE 1251/99 du 17/05/1999 et 2316/99 du 22/10/1999
VII A.6	Agrément et dissolution des GAEC	Articles R 323-8 à R 323-23 et R 113-21 du code rural
VII A.7	Arrêté portant agrément ou retrait des groupements pastoraux	L 113-1 à L113-5 du code rural et R113-1 à R113-8
<b>B) Aides à l'agriculture et au développement rural</b>		
VII B.1	Décision d'attribution, de rectification, de pénalité ou de rejet des aides compensatoires ainsi que la gestion des droits à primes mis en œuvre dans le cadre de la Politique Agricole Commune et relatives aux surfaces cultivées, à la jachère et au cheptel, y compris les Droits à Paiement de Base	Règlement CE 73/2009 du 19/01/2009 Règlement 1303-1305-1306- du 17/12/2013 Règlement 1310/2013 du 17/12/2013 Code Rural Livre VI Titre 1 Chapitre V

VII B.2	Arrêté et décision d'attribution, rectification, pénalité, relatifs aux zones de production de semences, aux règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres dans le cadre des aides compensatoires de la PAC	Règlements CE 73 du 19/01/2009 et 1305- 1306-1303-1310 du 17/12/2013 Code rural : chapitre 1 <sup>er</sup> du titre IV du livre III, chapitre V du titre I du livre VI et article D 665-17
VII B.3	Décision de rectification, de pénalité prévues pour l'ensemble des dispositifs relevant du Plan de Développement Rural National y compris celles concernant les paiements agro-environnementaux	Règlement CE 1783/2003 du 29/09/2003 Décision CE du 07/09/2000 portant approbation du PDRN 2000-2006 Règlement CE 1698/2005 du 20/09/2005
VII B.4	Décision de rectification, de pénalité, relatives aux subventions prévues pour l'ensemble des dispositifs relevant du Programme de Développement Rural Hexagonal y compris celles concernant les paiements agro-environnementaux à l'exception des décisions attributives de subvention aux collectivités locales.	Règlements CE 73/2009 du 19/01/2009 ; 1698/2005 du 20/09/2005 ; 1974/2006 du 15/12/2006 ; 1975/2006 du 07/12/2006 Articles D 341-7 à D 341-21 du code rural Décision CE 2007-3446 du 19/07/2007 approuvant le PDRH Décrets 99-1060 du 16/12/1999 et 2009-1452 du 24/11/2009
VII B.5	Décision d'attribution, de rectification, de pénalité, relatives aux subventions prévues pour l'ensemble des dispositifs relevant du Programme de Développement Rural 2015-2020 y compris celles concernant les paiements agro-environnementaux à l'exception des décisions attributives de subvention aux collectivités locales.	Règlements 1303/1305/1306/1310 du 17/12/2013 Règlements 640/807/808/809/ de 2014
VII B.6	décision d'attribution, de rectification, de pénalités relatives aux aides du MAAF dont les aides conjoncturelles ou exceptionnelles relatives aux crises économiques ou sanitaires et présidence des commissions éventuelles à constituer pour l'instruction des dossiers individuels	Règlements 1408/2013 du 18/12/13 de minimis agricoles ; 717/2014 de minimis pêche ; 1407/2013 de minimis entreprise
<b>C) Calamités agricoles : décisions liées au Comité Départemental d'Expertise (CDE)</b>		
VII C.1	Décision d'attribution, de rectification ou de refus d'indemnisation	Articles 361-1 à 361-46 du code rural
VII C.2	Désignation des membres des commissions d'enquête	Idem
<b><u>D) Commission départementale des baux ruraux</u></b>		
VII D.1	Décision liée aux avis de la commission, notamment en matière de cours des denrées. Indice départemental des fermages. Bail type départemental	Articles R 411-1 à R 414-4 du code rural
<b><u>E) Aménagement rural et foncier</u></b>		
VII E.1	Avis au commissaire du gouvernement sur les opérations SAFER	Article L 125-3 du code rural
VII E.2	Mise en demeure et arrêté de constat relatif aux terres incultes ou manifestement sous exploitées	Article L 121-14 du code rural
VII E.3	Opération d'aménagement foncier agricole et forestier : arrêté fixant la liste de prescriptions environnementales	Article R 133-9 du code rural

	<b>F) Dossiers divers</b>	
VII F.1	Attribution des aides au démarrage des groupements pastoraux et associations foncières pastorales	Art R 113-12 et R 135-3 du code rural
VII F.2	Décision relative à l'octroi de dérogation à la condition de cessation d'activité en vue de l'obtention de la retraite agricole	Articles R 353-10 à R 353-12 du code rural
VII F.3	Publication du ban des vendanges	
VII F.4	Publication de la date de récolte des noix	
VII F.5	Arrêtés en lien avec les exigences sanitaires des végétaux, des produits végétaux et autres préservations des espèces naturelles agricoles et forestières	Art L 251-3 ; L251-7 à L251-19 du code rural; AM du 24 mai 2006
VII F.6	Subvention et tutelle à l'Établissement Départemental de l'Élevage	Articles R 653-42 à R 653-48 du code rural
	<b>Titre VIII – ENVIRONNEMENT, FORET</b>	
	<b>A. Forêt</b>	
VIII.A.1	Application et distraction du régime forestier dans les cas où l'Office National des Forêts ne fait pas opposition à une demande de distraction	Code forestier articles L214-3, R214-2 et 5 Circulaire DGFAR/SDFB/C2003-5002 du 03/04/2003
VIII.A.2	Autorisation de défrichement sauf dossiers soumis à enquête publique	Code forestier articles L214-13 et 14, L341-3 et 5 à 7, R341-1 à 7 Décret n° 2013-1030 Arrêté préfectoral n° 2004-06286 du 27/05/2004 Circulaire DGPAAT/SDFB/2013-3060 et DGPAAT/SDFB/2014-914
VIII.A.3	Rétablissement des lieux en nature de bois après défrichement (infraction)	Code forestier articles L341-8 à 10 et R341-8
VIII.A.4	Reconstitution forestière après coupe rase de plus de 1 ha	Code forestier articles L124-6 et L163-2 Arrêté préfectoral n° 2009-06809
VIII.A.5	Avis sur les projets d'aménagement forestier dans les forêts bénéficiant du régime forestier et les projets de plan simple de gestion	Code forestier article L212-1
VIII.A.6	Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification du montant d'un prêt sous forme de travaux du Fond Forestier National (FFN) et modification de la surface boisée objet de ce prêt	Circulaire DGA/MCP/C97 n° 1004 du 18/12/1997 DGPAAT/C2011-3043 du 24/5/2011
VIII.A.7	Décision sur les coupes de bois dans les bois et forêts assujettis au régime spécial d'autorisation administrative, et sur les coupes de bois dans les forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable	Code forestier articles L124-5, L312-9 à 12 et R312-20 Arrêté préfectoral n° 2007-04583 du 08/06/2007
VIII.A.8	Attribution des aides de l'Etat (BOP 149) pour les opérations d'investissement forestier, hors subvention aux collectivités territoriales ; décision modificative et avenant	Décrets n° 99-1060 du 16/12/1999 modifié et n° 2007-951 du 15/05/2007 Arrêtés ministériels du 05/06/2003 et du 15/05/2007
VIII.A.9	Décision relative à l'emploi du feu à moins de 200 mètres des bois et forêts	Code forestier articles L.131-1 à L.132-3 et R.131-1 à R.132-9 AP n°38-2017-04-28-007
VIII.A.10	Suites des contrôles RBUE (règlement bois de l'Union Européenne)	Reglements CE 995/2010 et 607/2012 Circ C3029/2013 du 14 mars 2013

	<b>B) Réglementation de l'eau</b>	
VIII.B.1	Instruction et décision pour les dossiers de déclaration au titre de la police de l'eau	Art. L214-1 à L214-6, et L215-10 du code de l'environnement (CE)
VIII.B.2	Instruction des dossiers d'autorisation au titre de la police de l'eau, y compris pour les autorisations hydroélectriques, et les arrêtés d'ouverture d'enquête publique, et les arrêtés de prolongation du délai d'instruction	Art. L214-1 à L214-6, et L215-10 du CE ordonnance 2014-619 du 12 juin 2014 décrets n°2014-750 et n°2014-751 du 1er juillet 2014
VIII.B.3	Instruction des servitudes d'utilité publique relatives à l'eau	Art. L211-12 du CE
VIII.B.4	Instruction des demandes d'affectation de débit artificiel	Art. L214-9 du CE
VIII.B.5	Instruction et proposition de transaction pénale pour les infractions à la police de l'eau	Art. L173-12 du CE
VIII.B.6	Avis technique au Procureur de la République sur les infractions dans le domaine de l'eau	
VIII.B.7	Instruction et contrôle de l'agrément des personnes réalisant la vidange, le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif Décision relative à la modification de l'agrément à la demande du pétitionnaire (art. 6-2° de l'AM du 7/09/09) Décision relatives à la suspension de l'agrément ou à la restriction de son champ de validité (art. 6-4° de l'AM du 7/09/09)	Arrêté ministériel du 7 septembre 2009
VIII.B.8	Adaptation des limitations de prélèvement en cours d'eau par des canaux en période de sécheresse	AP n° 38-2015-289 du 16/10/2015
VIII.B.9	Modification des autorisations temporaires individuelles de prélèvement d'eau à usage agricole	AP annuel portant autorisation temporaire de prélèvement d'eau à usage agricole
VIII.B10	Arrêté reconnaissant l'état d'urgence de travaux à réaliser en cours d'eau	Art R214-44 du CE
VIII.B11	Saisine du président du tribunal administratif en vue de la désignation du commissaire -enquêteur pour enquête publique	Art R123-5 du code de l'environnement
VIII.B12	Reconnaissance d'antériorité des installations, ouvrages et activités citées au dernier alinéa du III de l'article L.214-6 du code l'environnement	Art L.214-6 et R214-51 du code de l'environnement
VIII.B13	Visa des plans précisant les caractéristiques générales des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique.	Art L.214-6 et R214-77 du code de l'environnement
VIII.B14	Récolement des travaux des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique. Le cas échéant, signature du courrier invitant le permissionnaire à régulariser sa situation. Lorsque les travaux exécutés sont conformes à l'autorisation, signature du procès-verbal de conformité et notification au permissionnaire.	Art L.214-6 et R214-78 du code de l'environnement
VIII.B15	Arrêté d'ouverture d'enquête publique	Art L.214-6 R214-8 et R214-31-2 du CE
VIII.B16	Décisions de dérogation aux règles d'implantation des stations de traitement des eaux usées prévues à l'article 6 de l'Arrêté du 21 juillet 2015 (relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2kg/j de DBO5)	Arrêté du 21 juillet 2015
VIII.B17	Toutes mesures nécessaires à l'instruction de l'autorisation environnementale relevant des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement (y compris l'autorisation supplétive), à l'exception de la signature des arrêtés préfectoraux de refus d'autorisation (R.181-34), des arrêtés préfectoraux d'autorisations environnementales (R.181-41) et des modifications d'arrêtés préfectoraux d'autorisation (R.181-45 et R.181-46).	Art. L.181-1 et suivants Art. R.181-1 et suivants à l'exception des articles suivants : R.181-34, R.181-41, R.181-45 et R.181-46.



	<b>C) Réglementation de la protection et de la gestion des milieux naturels, de la faune et de la flore</b>	
	<b>a) Élaboration du réseau Natura 2000</b>	
VIII.Ca 1	Établissement des projets de désignation	Art L414-1 à 5 et R414-3 à 7 du code de l'environnement
VIII.Ca 2	Composition du comité de pilotage des sites Natura 2000	Art R414-8 à R414-11 du code de l'environnement
VIII.Ca 3	Convention définissant les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires à l'établissement du document d'objectifs des sites Natura 2000 et au suivi de sa mise en œuvre ; Approbation des documents d'objectifs (DOCOB)	Art L414-2 et R 414-18 du code de l'environnement
VIII.Ca 4	Chartes Natura 2000 : instruction des demandes d'exonération et validation	Art L414-3 et R414-12 du code de l'environnement
VIII.Ca 5	Décision relative aux évaluations d'incidences (dont déclenchement de la « clause filet »)	Art. L414-4 et R414-19 à 29 du code de l'environnement
	<b>b) Espèces protégées</b>	
VIII.Cb 1	Arrêté-cadre et décision individuelle relative à la destruction par tir de spécimen de l'espèce « phalacrocorax carbo sinenis » (grand cormoran)	Directive 79/409/CEE et 2009/147 et AM annuel Art L431-4 6 et 7 du CE
VIII.Cb 2	Décision d'indemnisation dommages loup ou lynx	Circulaires du 30 juin 1992 et du 9/07/2009
VIII.Cb 3	Naturalisation et exposition d'espèces protégées	AM du 19/02/2007
VIII.Cb 4	Autorisation de commercialisation d'espèces végétales protégées	Art L411-2 du CE
VIII.Cb 5	Autorisation de cueillette de la vulnérable et du génépi	AP 2010-0651 du 20/10/2010
VIII.Cb 6	Décision relative aux dérogations portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées	4° de l'article L. 411-2 du CE et R.411- 1 à R.411-14
	<b>D) Espaces protégés</b>	
VIII.D.1	Autorisation en réserves naturelles et décision relatives à l'application des règlements des arrêtés préfectoraux de protection de biotope	Articles L332-3 et 9, R332-23 à 26 - R411-15 à 17, R415-1 et R341-16 du CE
	<b>E) Chasse et faune sauvage</b>	
VIII.E.1	Présidence des Commissions départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage en formations spécialisées (dégâts agricoles, forestiers et classement en nuisibles des espèces)	Art. R421-30 du code de l'environnement
VIII.E.2	Décision relative à l'application du plan de chasse, aux arrêtés portant attributions et recours gracieux	Articles R.425-1 à R.425-13 du CE Arrêté ministériel du 22/01/2009
VIII.E.3	Autorisation de tirs anticipés accordée au détenteur d'un droit de chasse ou à titre individuel	Article R.424-8 du CE
VIII.E.4	Décision individuelle relative à la destruction à tir des animaux nuisibles	Article R.427-20 du CE
VIII.E.5	Chasse et battue générale ou particulière aux animaux nuisibles (intervention administrative).	Article L.427-6 du CE
VIII.E.6	Utilisation des oiseaux de chasse au vol pour la destruction des animaux nuisibles	Article R.427-25 du CE

VIII.E.7	Reprise de lapins	Article R.427-12 du CE
VIII.E.8	Lâcher d'animaux nuisibles	Article R.427-26 du CE
VIII.E.9	Délivrance, refus ou retrait de l'agrément des piégeurs	Article R.427-16 du CE Arrêté ministériel du 29/01/2007
VIII.E10	Décision relative à l'introduction de grand gibier ou de lapins et au prélèvement d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée dans le milieu naturel	Article L.424-11 du CE Arrêté ministériel du 07/07/2006
VIII.E11	Décision relative à l'entraînement, aux épreuves et aux concours pour chiens de chasse	Arrêté ministériel du 25/01/2005
VIII.E12	Emploi de sources lumineuses pour les comptages et captures à des fins scientifiques ou de repeuplement	Arrêté ministériel du 01/08/1986 modifié
VIII.E13	Décisions relatives à l'institution et au fonctionnement des réserves de chasse et de faune sauvage.	Article R.422-82 à 91 du CE . Arrêté ministériel du 13/12/2006
VIII.E14	Décision relevant de l'exercice de la tutelle administrative sur les ACCA (contrôle et approbation des statuts, règlements intérieur et de chasse).	Article R.422-2 du CE
VIII.E15	Apport ou au retrait de terrains du territoire des ACCA.	Articles L.422-10 à 19 et R.422-52 à 58 du CE
VIII.E16	Détention et utilisation des rapaces pour la chasse au vol	Arrêté ministériel du 10/08/2004
VIII.E17	Ouverture d'établissement d'élevage, de vente ou de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée	Articles L.413-2; R.413-24 et R.413-28 à 37 du CE Arrêté ministériel du 10/08/2004
VIII.E18	Elaboration ou modification des plans locaux de gestion cynégétique, conformément au SDGC et ses annexes Prescriptions relatives à l'agrainage et l'affouragement	Articles L.425-2 et 5 du CE
VIII.E19	Délivrance des cartes de chasse pour le gibier d'eau	Article D. 422-109 du CE
VIII.E20	Délivrance des certificats de capacité pour le gibier chassable	Art R413-27 du CE
VIII.E21	Délivrance autorisation d'ouverture d'établissement gibier chassable	Art R413-35 du CE
VIII.E22	Décision de suspendre la délivrance de carnet de prélèvement de petit gibier de montagne	Arrêté ministériel du 07/05/1998
VIII.E23	Autorisation de comptage du gibier avec chien d'arrêt.	Instruction ministérielle PN/S2 N° 85/769 du 10/04/1985
VIII.E24	Cotation et paraphe des livrets journaliers des gardes nationaux de chasse et faune sauvage	Ordonnance du 1/08/1827, modifiée par le décret N° 79-114 du 25/01/1979
VIII.E25	Fermeture temporaire de chasse en cas de calamité, incendie, gel prolongé, susceptibles de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier	Art R424-3 du CE
	<b>F) Pêche</b>	
VIII.F.1	Hors période d'ouverture, capture et transport du poisson destiné à la reproduction ou au repeuplement	Articles L.436-9 du CE
VIII.F.2	En tout temps, capture, transport et vente du poisson à des fins sanitaires, scientifiques ou en cas de déséquilibre biologique mettant en danger la faune piscicole	Article L.436-9; R.432-6 à R.432-11 du CE
VIII.F.3	Délivrance des licences de pêche professionnelle et amateur dans les eaux du domaine public de l'État	Article L.435-1 et R.435-4 du CE
VIII.F.4	Validation des enclos piscicoles	Article L.431-7 et R.431-37 du CE
VIII.F.5	Décision relative à l'activité des piscicultures	Article L.431-6 et R.431-7 à R.4341-41 du CE
VIII.F.6	Institution de réserve temporaire de pêche	Article R.436-69 du CE
VIII.F.7	Classement des plans d'eau	Article L.431-3 et R.436-43 du CE

VIII.F.8	Agrément des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ainsi que l'association départementale des pêcheurs aux engins et aux filets sur le domaine public	Article R.434-26 du CE
VIII.F.9	Agrément des présidents et trésoriers des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Article L.434-27 du CE
VIII.F.10	Décision relative au renouvellement des instances représentatives de la pêche (élection de la fédération, liste des candidats, suivi et contrôle, présidence)	Article R.434-34 du CE
VIII.F.11	Organisation de concours de pêche en rivière de 1 <sup>ère</sup> catégorie	Article R.436-22 du CE
VIII.F.12	Présidence de la commission technique départementale de la pêche	Article R.435-14 du CE
VIII.F.13	Présidence de la commission consultative départementale en matière de réglementation de la pêche dans les grands lacs intérieurs de montagne	Arrêté ministériel du 05/05/2004
VIII.F.14	Instruction et proposition de transaction pénale pour les infractions à la police de la pêche	Art. L437-14 du CE
	<b>G – Dossiers divers</b>	
VIII.G.1	Association foncière de remembrement : décision relevant de l'exercice de la tutelle administrative sur les associations du département (contrôle administratif ; arrêtés emportant dissolution de l'association et approuvant l'adoption des statuts)	Ordonnance n° 2004-632 du 01/07/04 et décret n° 2006-504 du 03/05/06
VIII.G.2	Association syndicale autorisée : décision relevant de l'exercice de la tutelle administrative : contrôle administratif, arrêtés emportant constitution, modification, extension, réduction et dissolution et arrêtés approuvant l'adoption des statuts ; les actes juridiques, budgétaires et comptables, pris au nom des associations syndicales de propriétaires dans l'exercice de la tutelle administrative.	idem
VIII.G.3	Association syndicale libre de propriétaires : récépissé de déclaration, de création, modification ou dissolution,	Ordonnance n° 2004-632 du 01/07/04 et décret n° 2006-504 du 03/05/06
VIII.G.4	Associations de protection de l'environnement : - agrément des associations au titre de la protection de l'environnement dans le cadre départemental - habilitation des associations à être désignées pour participer au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives départementales	Décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011
VIII.G.5	Toutes mesures relatives à la mise en œuvre de la procédure de transaction pénale, sauf la proposition de transaction au mis-en-cause	Article L. 173-12 du code de l'environnement
	<b>Titre IX – REDEVANCE D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE</b>  Signature des titres de recette, tous actes décisions et documents relatifs à l'assiette, la liquidation et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive dont les autorisations et déclarations préalables du code de l'urbanisme, lorsque la demande ou la déclaration a été déposée avant le 1 <sup>er</sup> mars 2012, constituent le fait générateur	Loi n° 2001-44 du 17/01/2001 modifiée- Article 9- III Code du patrimoine, notamment les articles L,524 -1 et suivants

**ARTICLE 3** – De façon générale, sont exclues des délégations :

- la signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, les communes et leurs établissements publics (article 59 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004) ;
- les circulaires aux maires ;
- les correspondances adressées au préfet de région ;
- les correspondances adressées aux cabinets ministériels ;

- les correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales, départementales, aux présidents d'EPCI, ainsi que les réponses aux interventions parlementaires et aux interventions des conseillers régionaux ou départementaux.

□

**ARTICLE 4** – En application de l'article 44-I du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, Madame Marie-Claire BOZONNET peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

Les décisions de subdélégation de signature devront être communiquées à Monsieur le préfet et à Monsieur le directeur départemental des finances publiques.

**ARTICLE 5** – La secrétaire générale de la préfecture de l'Isère et la directrice départementale des territoires de l'Isère sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Grenoble, le 14 décembre 2017

Le Préfet,

SIGNE

Lionel BEFFRE